

**Jean Delisle**

## **UN DEMI-SIÈCLE AU SERVICE DU BILINGUISME OFFICIEL**

C'est un géant. Neuf cents traducteurs. Une centaine d'interprètes. Autant de terminologues et de cadres. Cinq cent cinquante employés de soutien. Cent cinquante «organismes-clients». Trois terminaux – Victor, Hortense et Pénélope – reliés à un ordinateur qui traduit, bon an mal an, plus de huit millions de mots. Des dizaines de machines de traitement de texte aux écrans évanescents. Une banque informatisée de terminologie riche d'un million et demi de termes. Sept terminaux Grapho-Braille permettant aux handicapés visuels d'interroger ce dictionnaire électronique et d'avoir accès à plus de quatre cents bases de données. Seize compte-mots. Des bureaux régionaux disséminés de Chilliwack, en Colombie-Britannique, à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en passant par Toronto, Montréal, Québec, Moncton.

Ce géant, vous l'aurez reconnu, c'est le Bureau des traductions du gouvernement canadien. Ce service relève du Secrétariat d'État et est dirigé par un Sous-secrétaire d'État adjoint (Langues officielles et Traduction).

Le Bureau a célébré en 1984 ses cinquante ans d'existence. À l'image du travail quotidien des traducteurs, ce cinquantenaire est passé inaperçu. Il faut dire, à la décharge des médias, que 1984 fut une année faste en événements spectaculaires : visite du pape, visite de la reine, élections fédérales, Jeux olympiques, et quoi encore. *Langue et société* a tenu tout de même, à l'occasion de cet anniversaire, à rappeler le rôle essentiel – à défaut d'être spectaculaire – que joue le Bureau fédéral des traductions au sein des institutions canadiennes.

### **Le bill Cahan : une bombe**

En 1934, moins d'une centaine de traducteurs assurent la traduction française des débats de la Chambre des communes, des rapports annuels des ministères et des autres documents publics importants. Le tiers seulement des publications gouvernementales paraissent alors en français avec des retards par rapport à la version anglaise allant dans certains cas jusqu'à deux ans et plus. Depuis longtemps journalistes et hommes politiques du Canada français

déplorent cette situation. Au sein de l'appareil fédéral, l'anglais est la seule langue de travail et, aux yeux de bien de fonctionnaires, la traduction apparaît plus ou moins comme un «mal nécessaire». Les grandes revendications linguistiques de la minorité francophone sont encore à venir.

Le 29 janvier 1934, au plus fort de la crise économique qui secoue le pays, le secrétaire d'État, Charles Hazlitt Cahan dépose un projet de loi prévoyant le regroupement en un *bureau unique* de tous les traducteurs de la Fonction publique fédérale.

Dictée par des raisons d'efficacité administrative et d'économie surtout (onze postes de traducteurs ont déjà été abolis et on songe à éliminer une vingtaine de postes de chef de service de traduction), cette initiative soulève aussitôt un tollé de protestations dans le public. La presse de langue française, les associations vouées à la défense des intérêts des Francophones au pays et toute l'aile québécoise du gouvernement conservateur de Richard B. Bennett se rangent sous une même bannière pour faire opposition à ce projet de loi. On craint que cette mesure n'entraîne un net recul des services français au sein de l'appareil fédéral.

Les journalistes s'emparent de l'affaire et accusent le gouvernement de ne pas respecter les dispositions de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* et réclament des garanties concernant les droits du français au pays. Les premiers intéressés, les traducteurs, sont inquiets de l'évolution de la situation. Ceux des divisions parlementaires (Lois et Débats) craignent, pour leur part, de perdre certaines privilèges, dont leurs congés sessionnels de six ou sept mois par année.

Au grand étonnement du ministre Cahan, la réorganisation administrative qu'il propose est perçue comme «le coup le plus terrible porté depuis longtemps à l'influence française dans l'administration fédérale<sup>1</sup>». Pourtant, le ministre y voit de nombreux avantages:

La réorganisation projetée, déclare-t-il à la Chambre des communes, /.../

---

<sup>1</sup> Charles Gauthier, «Le bill Cahan», dans *Le Droit*, 30 janvier 1934, p. 3. Cet éditorialiste a été l'un des opposants les plus acharnés de la centralisation des services fédéraux de traduction. Ironie du sort, il a terminé sa carrière comme chef d'un service de traduction au Secrétariat d'État.

## UN DEMI-SIÈCLE AU SERVICE DU BILINGUISME OFFICIEL

évitera la répétition dans les services de traduction de recherches s'y rapportant. Elle aura pour effet d'assurer la coopération effective de tous les fonctionnaires et de tous les employés des services actuels de traduction. Elle établira la coordination et l'uniformité dans l'emploi judicieux des termes techniques. /.../ Elle tendra à faire disparaître l'inégalité de traitement dans les heures et les conditions de travail et assurera – ce qui est le point capital – la publication simultanée en anglais et en français des documents destinés au Parlement et au public<sup>2</sup>.

Malgré le mouvement d'opposition qui s'abat sur ce projet de loi, celui-ci franchit, cahin-caha... toutes les étapes de la procédure législative pour être finalement adopté le 13 juin sous sa forme originale. Il reçoit la sanction royale le 28 du même mois. L'article 3 de la nouvelle Loi concernant le Bureau des traductions énumère en termes généraux les attributions et fonctions du nouvel organisme :

Collaborer avec tous les départements du service public et les deux Chambres du Parlement du Canada, ainsi que tous les bureaux, branches, commissions et agents créés ou nommés en vertu d'une loi du Parlement ou par arrêté du Gouvernement en conseil, en faisant et révisant toutes les traductions, d'une langue dans une autre, de tous les rapports administratifs et autres, de tous documents, débats, bills, lois, procès-verbaux et correspondance.

Les seuls effets directs de cette Loi ont été de placer tous les traducteurs fédéraux sous l'autorité du secrétaire d'État, de les assujettir aux dispositions de la Loi du Service civil (sic), de créer un Bureau et le poste de surintendant. La Loi n'a pas eu pour effet de regrouper tous les traducteurs sous un même toit. Les influents sous-ministres ont su faire entendre leurs voix et convaincre le secrétaire d'État et le premier surintendant, Domitien T. Robichaud, qu'il valait mieux laisser les traducteurs dans les ministères sans pour autant renoncer à les

---

<sup>2</sup> Charles Hazlitt Cahan, *Débats de la Chambre des communes*, 27 février 1934, p. 982.

regrouper «administrativement» en un service unifié. Le surintendant se voyait dès lors confier la responsabilité de coordonner les activités de tous les services de traduction de l'administration fédérale.

En cinquante ans, la physionomie du Bureau des traductions s'est considérablement modifiée. Deux grandes périodes ont marqué l'évolution de cet organisme. La première couvre environ trente ans; elle s'étend de la création du service jusqu'au milieu des années 60, soit jusqu'à la mise sur pied de la célèbre Commission B. B. La seconde englobe les vingt dernières années; au cours de cette période, la *Loi sur les langues officielles* (1969) a eu un effet déterminant sur la croissance du Bureau.

### **Amélioration et diversification des services (1934-1964)**

Au cours de ses trente premières années d'existence, le Bureau des traductions connaît une croissance continue, mais lente, comme en font foi les tableaux et graphiques qui accompagnent cet article. Son volume de production augmente progressivement pour atteindre plus de 119 millions de mots en 1964. La croissance de son personnel n'est pas très vigoureuse (huit nouvelles «recrues» en moyenne par année); de 1934 à 1964, ses effectifs passent de 74 à un peu plus de 320 personnes. À maintes reprises, les surintendants évoquent dans leurs rapports annuels la difficulté de recruter des traducteurs compétents. C'est une constante dans l'histoire de ce service.

Le grand souci des dirigeants du Bureau à cette époque est d'accélérer la publication de la version française des documents officiels. Pour arriver à faire paraître simultanément – ou presque – dans les deux langues officielles les délibérations des deux chambres du Parlement, le premier surintendant instaure le régime de travail de nuit à la division des Débats. L'initiative est audacieuse et produit les résultats escomptés. De nos jours encore, c'est pendant la nuit que prose de nos députés passe d'une langue officielle à l'autre de manière à être lue et comprise d'un océan à l'autre...

À la satisfaction de la presse francophone, l'utilisation rationnelle des ressources humaines du Bureau rend également possible la publication simultanée en français et en anglais des rapports annuels des ministères dès l'exercice 1935-1936. Ce n'est pas le cas pour

tous les documents. «Il arrive encore trop souvent, écrit un journaliste en 1948, que la version française ne soit disponible que plusieurs semaines ou plusieurs mois après la version anglaise, mais de ce point de vue aussi il y a eu amélioration<sup>3</sup>.»

Ce qui caractérise surtout cette période, c'est la diversification des services offerts par le Bureau qui commence, en outre, timidement, à se décentraliser. En 1953, l'organisme se dote d'un embryon de service de terminologie afin de remédier à la pénurie de dictionnaires et d'ouvrages de référence dont souffrent encore les divisions. Par ses publications, ce service va assurer au Bureau un début de rayonnement à l'extérieur de la Fonction publique fédérale.

L'inauguration de l'interprétation simultanée à la Chambre des communes et au Sénat est sans contredit un des événements importants de l'histoire du Bureau.

La possibilité d'offrir un tel service est évoquée dès 1952 par un simple député. Au cours des six années qui suivent, l'idée fait son chemin. Plusieurs associations nationales ajoutent leurs voix à celles des journalistes et font campagne en faveur de l'installation d'un équipement d'interprétation simultanée au Parlement.

Le 11 août 1958, le premier ministre John Diefenbaker dépose à la Chambre une motion à cet effet : «Que cette Chambre approuve l'installation d'un système de traduction simultanée dans la salle de ses délibérations et que M. l'Orateur soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ce système.»

Quelques députés craignent alors de voir les parlementaires relâcher leurs efforts pour apprendre l'autre langue officielle<sup>4</sup>; d'autres jugent prohibitif le coût d'installation d'un tel système (39 375 \$). Mis à part ces quelques réserves, la motion est reçue avec enthousiasme par la très grande majorité des élus et finit par recueillir l'assentiment unanime des députés.

---

<sup>3</sup> Pierre Vigeant, «Un siècle après la reconnaissance officielle de la langue française», dans *L'Action Nationale*, n° 31, 1940, p. 300.

<sup>4</sup> Il y a lieu de rappeler ici ce qu'écrivait l'an dernier le directeur de *L'Actualité*, Jean Paré, lui-même traducteur et deux fois lauréat du Prix de la traduction du Conseil des arts du Canada : «... ces services [traduction et interprétation parlementaire], on ne les a pas créés pour éviter aux hommes politiques de connaître les langues officielles. C'est aux citoyens qu'ils sont destinés. Et ils doivent permettre aux fonctionnaires de travailler dans leur langue maternelle. Dans un État bilingue, c'est aux institutions et aux hommes publics d'être bilingues pour que le citoyen puisse rester unilingue.» («La plume de ma tante...», dans *L'Actualité*, août 1983, p. 8)

## UN DEMI-SIÈCLE AU SERVICE DU BILINGUISME OFFICIEL

L'interprétation parlementaire est vue par certains d'entre eux comme un symbole d'unité nationale, comme un moyen de rapprocher les deux principaux groupes linguistiques au pays.

Sept interprètes, dont quatre traducteurs «recyclés», forment la première équipe. Le 16 janvier 1959, après cinq mois de formation, ces pionniers font leurs débuts à la Chambre. Depuis cette date (et plus encore depuis la télédiffusion des débats inaugurée à l'automne de 1977), les interprètes parlementaires contribuent à véhiculer dans la population l'image du bilinguisme officiel.

### **Vingt ans d'expansion rapide tous azimuts (1964-1984)**

À partir de 1964, le Bureau des traductions est entraîné dans le courant du bilinguisme et du biculturalisme qui déferle sur le pays. Les hommes politiques au pouvoir manifestent la volonté très nette d'affirmer le caractère bilingue du Canada. Happé par cette puissante vague de fond, le Bureau voit son mandat et ses champs de compétence s'élargir, ses effectifs se gonfler et quadrupler en dix ans et son budget grimper de 2 à 82 millions de dollars. Certaines personnes proposent même de créer rien de moins qu'un ministère de la Traduction! L'ampleur de cette expansion spectaculaire ressort clairement des graphiques et tableaux ci-contre.

L'accroissement du volume de traduction au sein de l'administration fédérale est tel que le Cabinet se voit obligé d'adopter, en 1968, un règlement d'application de la Loi concernant le Bureau des traductions afin de resserrer la coordination des travaux de traduction et d'établir un ordre de priorité pour la traduction des documents officiels.

En novembre 1974, le Cabinet confie au Bureau la responsabilité nouvelle «de vérifier et de normaliser la terminologie anglaise et française dans la Fonction publique fédérale et chez (sic) tous les corps publics qui relèvent du Parlement du Canada». Par cet arrêté ministériel, le Bureau se voit attribuer la tâche de promouvoir le bon usage en matière de rédaction administrative et de terminologie. Il acquiert en quelque sorte un certain droit de regard sur la qualité et l'évolution de la langue administrative.

Un peu plus tôt la même année, le Conseil du Trésor lui avait demandé de mettre sur

pied une «banque de terminologie et d'équivalences en prévision des besoins du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent, pour accroître l'efficacité de la traduction dans tous les domaines, notamment les sciences et la technologie».

Le Bureau n'a pas tardé à se doter d'une banque informatisée qui renferme aujourd'hui plus d'un million six cents mille termes. Ses usagers sont, outre les traducteurs, tous les fonctionnaires appelés à rédiger ou à adapter des textes administratifs, ceux qui participent à des programmes de formation linguistique et ceux qui sont chargés de l'application des lois et des règlements. Le grand public y a aussi accès. Plus de 160 terminaux situés au Canada comme à l'étranger y sont raccordés. La création de cet instrument moderne de documentation terminologique a largement contribué à faire reconnaître une nouvelle profession, auxiliaire de la traduction, celle de «terminologue».

À la même époque, le Bureau fait avec succès l'essai des premières applications opérationnelles de la traduction automatique. Depuis juin 1977, en effet, cinq mille bulletins météorologiques d'Environnement Canada sont traduits par un «traducteur à circuits» : l'ordinateur. Cette percée technologique a permis de réaliser des économies substantielles et a propulsé le Canada au rang de chef de file de la traduction informatisée<sup>5</sup>.

Si le Bureau des traductions est un bon baromètre de l'évolution du bilinguisme officiel au Canada, sa Direction des services multilingues, elle, donne assez fidèlement la mesure du rayonnement international de notre pays. «Translators Carry Canada's Good Names.» (*The Citizen*) Son essor va de pair avec l'intensification des relations politiques et commerciales du Canada avec l'étranger. Il est aussi indicatif de l'intérêt que nos hommes de science portent aux travaux de leurs homologues étrangers. On traduit à cette Direction plus de documents techniques et scientifiques que tout autre genre de textes. Outre son personnel permanent qui oscille de 80 personnes, cette Direction peut compter sur la collaboration d'environ 500 pigistes. On y traduit environ vingt millions de mots annuellement à partir d'une soixantaine et vers une quinzaine de langues.

---

<sup>5</sup> *Langue et société* a déjà traité de ce sujet. Cf. Marcel Paré, «L'esprit, la lettre et la machine», n° 3, 1980, p. 19-22. Par ailleurs, la traduction littéraire (non abordée ici) a aussi fait l'objet d'un article dans cette revue. Cf. Philip Stratford, «Deux littératures à se partager», n° 11, 1983, p. 8-13.

## UN DEMI-SIÈCLE AU SERVICE DU BILINGUISME OFFICIEL

Au fil des années, le Bureau des traductions s'est transformé en un véritable service linguistique national polyvalent. En effet, outre ses fonctions traditionnelles (traduction et interprétation en langues officielles et étrangères), le Bureau offre aujourd'hui des services d'interprétation gestuelle aux personnes souffrant de déficience auditive et des services de recherche et de diffusion de l'information terminologique<sup>6</sup>. Il subventionne également des travaux de recherche sur l'intelligence artificielle en vue d'améliorer la traduction automatique, s'occupe d'uniformiser la langue administrative et fournit des services d'aide à la rédaction ainsi que des conseils linguistiques non seulement aux fonctionnaires fédéraux, mais aussi à certains gouvernements provinciaux désireux de profiter de l'expérience et de la compétence de son personnel.

Son rayonnement national déborde largement le cadre de la Fonction publique fédérale; il s'étend aux provinces et aux entreprises privées. Il incombe d'ailleurs à l'actuel Sous-secrétaire d'État adjoint, Alain Landry, de développer et mettre à jour la politique globale de promotion des langues officielles pour le Secrétariat d'État à la fois dans le secteur privé (organismes bénévoles et entreprises) et dans les divers autres secteurs publics, administrations provinciales, territoriales et municipales, maisons d'enseignement, établissements de santé et services sociaux.

Enfin, le Bureau est devenu le principal porte-parole du gouvernement fédéral sur la scène linguistique internationale. Il entretient des relations suivies avec les grands organismes internationaux oeuvrant dans ses champs de compétence : les grandes banques de terminologie européenne, l'Association française de normalisation (AFNOR), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Centre international d'information pour la terminologie (INFOTERM), pour ne nommer que ceux-là.

Tant par les travaux de ses terminologues que par ses réalisations en traduction automatique, ses innovations technologiques ou ses méthodes novatrices et modernes d'organisation du travail, le Bureau s'est acquis une réputation fort enviable au pays comme

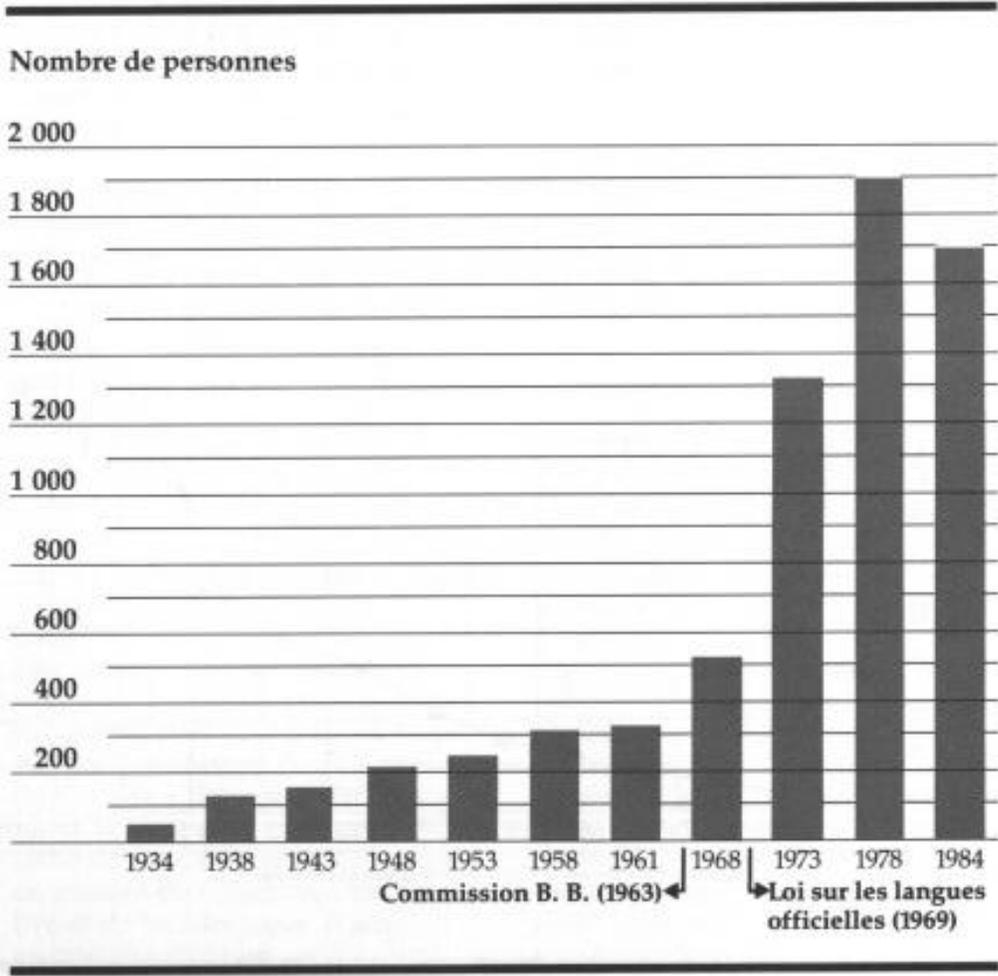
---

<sup>6</sup> *L'Actualité terminologique* et les *Bulletins terminologiques* (vocabulaires bilingues consacrés à divers domaines d'activité tels que la statistique, les finances, les services sociaux, l'électronique, la flore, etc.) sont deux publications au moyen desquelles le Bureau diffuse cette information. La banque de terminologie remplit la même fonction.

à l'étranger.

*TABLEAU I*

**Personnel du Bureau des traductions, de 1934 à 1984.**



## Matière à réflexion

Le Bureau des traductions est aujourd'hui un instrument-clé de l'application de la politique fédérale du bilinguisme officiel et du multiculturalisme. Si le Canada est un des grands pays traducteurs du monde, c'est en partie parce que ses grands objectifs en matière linguistique sont des objectifs *politiques*. On ne traduit pas ici uniquement pour des raisons économiques ou culturelles. Le Canada a choisi «d'enchasser» – le mot est hélas! à la mode – son double héritage culturel dans ses institutions et la traduction officielle y est, par conséquent, solidement enracinée. Il serait abusif d'affirmer «Pas de traduction, pas de Canada», mais sans l'armée de traducteurs au service du gouvernement fédéral, le Canada aurait un tout autre visage... La traduction est indissociable du «*Canadian way of life*».

L'actuel Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, a pertinemment rappelé dans une allocution que «les statistiques touchant la traduction nous en disent long sur le statut relatif, le poids, la vitalité et l'indépendance d'une langue par rapport à l'autre<sup>7</sup>». Aussi, même si le Bureau des traductions s'est profondément transformé au cours du dernier demi-siècle, une chose, cependant, est demeurée inchangée : la proportion de traduction officielle qui se fait du français vers l'anglais *n'a jamais été supérieure à 15 pour cent*, et cela, malgré la *Loi sur les langues officielles*. Il va sans dire que le Bureau des traductions, simple exécutant, n'y est pour rien. Nombreux sont cependant les observateurs attentifs de la scène canadienne qui, au cours des vingt dernières années, ont noté cette disproportion très significative.

Ainsi, en 1969, dans une étude préparée pour le compte de la Commission B. B., René de Chantal note à propos des pratiques de rédaction au sein de l'administration fédérale :

Pourquoi les textes doivent-ils d'abord être rédigés en anglais? /.../ Pourquoi le Canadien anglais est-il jugé apte à créer, et le Canadien français à traduire?

---

<sup>7</sup> D'Iberville Fortier, *Du réalisme et de la politique linguistique*. Texte d'une allocution prononcée par le Commissaire aux langues officielles au Colloque national sur les services linguistiques. Ottawa, 10 octobre 1984, p. 1.

/.../ Il ne m'appartient pas de donner la réponse à ces questions, mais il m'apparaît certain qu'au moment où le gouvernement fédéral définit sa politique de l'égalité culturelle et linguistique des deux peuples fondateurs, il lui incombe de prendre les mesures qui s'imposent pour que la traduction ne soit pas un phénomène à sens unique<sup>8</sup>.

Max Yalden formulait une observation semblable dans son dixième Rapport annuel (1980) : «Il est triste de constater qu'une proportion très importante des textes fédéraux en français, au lieu d'être écrits au départ dans cette langue, sont des traductions. /.../ Quelle que soit la qualité des traductions, le «style» de la pensée de la fonction publique fédérale et de son expression est anglais<sup>9</sup>.» Nos deux langues officielles ont un statut égal, mais l'une d'elles serait-elle plus égale que l'autre?

Plus près de nous encore, D'Iberville Fortier faisait entendre un son de cloche en tout point semblable aux deux précédents :

Le français au Canada, il faut le dire, a trop longtemps souffert, notamment dans l'Administration, d'être la langue *vers* laquelle on traduit /.../ Il faudra toujours beaucoup traduire au Canada, mais tant que durera le phénomène du sens unique si profondément inscrit dans notre réalité nationale, on ne pourra vraiment parler, malgré tous les efforts consentis, d'égalité des langues<sup>10</sup>.

Ces personnes autorisées ne sont pas les seules à plaider en faveur du «français langue

---

<sup>8</sup> René de Chantal, *Rapport sur la qualité de la langue de quelques publications du gouvernement fédéral*. Groupe de travail sur l'information gouvernementale, 1969, p. 32-33 (Inédit)

<sup>9</sup> Max Yalden, *Rapport annuel, 1980*. Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1981, p. 66.

<sup>10</sup> D'Iberville Fortier, *op. cit.*; p. 1.

## UN DEMI-SIÈCLE AU SERVICE DU BILINGUISME OFFICIEL

de rédaction» au sein de l'administration fédérale. D'où vient l'inertie? Il y a assurément là matière à réflexion et à de beaux articles.

Tout comme le chemin de fer construit au siècle dernier, la traduction officielle sert à cimenter le pays. Mais pourquoi n'y a-t-il que les trains qui circulent dans les deux sens?

---

Source : *Langue et société*, n° 15, 1985, p. 4-9.